

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2021

Le 19 janvier 2021 le Conseil Municipal s'est réuni, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Michel REYNAUD, Maire

Date de la convocation : 8 janvier 2021

Membres présents : REYNAUD Michel, FOREST Alain, RIVOIRE Sylvianne, CHABOUD Yves, GUSMINI Christian, HOCQ Catherine, MUSY Thomas, QUILES Alexandra, Amandine VALENTE, Marie-Christine VARNIER

Membre absent excusé : Jacky MORICE

Membre absent non excusé :

Secrétaire de séance : Sylvianne Rivoire

1 – Changement de suppléant pour le SIVU de l'école des 3 villages

- Madame Sylvianne RIVOIRE ayant déjà un certain nombre d'obligations, demande à être relevée de son mandat de suppléante au SIVU de l'école des 3 villages au profit de Monsieur Thomas MUSY.

Il convient de délibérer pour cette proposition

Adopté à l'unanimité.

2 – Changement de titulaire et suppléant pour l'ENS (Espaces Naturels Sensibles)

- Confirmer à la communauté de Commune la nomination de Mme Marie-Christine VARNIER comme titulaire et Michel REYNAUD suppléant de la commission dédiée aux Espaces Naturels Sensibles

Il convient de délibérer pour cette proposition

Adopté à l'unanimité.

3 - Nomination titulaire et suppléant pour la CLECT

Le 23 septembre dernier le conseil communautaire s'est réuni pour la création de la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et détermination de sa composition.

Cette création incombe à l'organe délibérant de l'établissement qui est chargé d'en déterminer la composition à la majorité des deux tiers.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des Communes concernées sachant que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Vu l'article 1609 nonies-C du Code général des impôts

Vu la délibération de la Communauté de communes les Vals du Dauphiné n°1208-2020-166 du 23 septembre 2020,

Considérant que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'assemblée délibérante

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret

- DESIGNER pour représenter la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes les Vals du Dauphiné :
 - Michel REYNAUD, titulaire
 - Alain FOREST, suppléant

4 – Décision modificative (ajustement des comptes en fin d'année)

Suite au manque de trésorerie du SIVU de l'école ainsi que divers changement de compte préconisés par la Trésorière, il convient de procéder à une Décision Modificative du Budget selon modèle ci-dessous.

CREDITS A TRANSFERER					
Section	Chap.	Art.	OP.	OBJET	Montant
F	011	615221		Bâtiment publics	-13 000.05€
F	002	002		Excédent antérieur reporté	13 000.05€
TOTAL			0€		
I	001	001	ONA	Déficit Invest. reporté	13 000.05€
I	13	13246	ONA	Attrib. de compensation	-13 000.05€
TOTAL			0€		

CREDITS A TRANSFERER					
Section	Chap.	Art.	OP.	OBJET	Montant
F	65	6558		Autre contributions	8 072.56€
F	66	66111		Intérêts emprunts	22.01€
F	011	6288		Autres services ext.	-3 072.56€
F	012	6455		Cotisations ass. Personnel	-22.01€
F	67	6713		Secours et dons	-3 000.00€
F	67	678		Autres charges except.	-2 000.00€
TOTAL			0€		
I	16	1641	ONA	Emprunts en Euros	1 400.42€
I	21	2188	ONA	Autres immobilisations	-1 400.42€
TOTAL			0€		

Il convient de délibérer pour cette proposition

Adopté à l'unanimité

4 - Point sur les devis en cours, rénovation de la salle des mariages et entrée de la mairie

Monsieur Michel REYNAUD soumet au Conseil les deux devis reçus. Monsieur Yves CHABOUD expose les travaux concernés et précise que la réfection de l'extérieur des portes de l'église est comprise dans le montant des devis.

Mme Alexandra QUILES demande s'il est possible de prévoir la pose d'une butée le long des murs pour préserver la peinture lorsque les tables sont poussées.

- SOUBEYRAND Peinture : 13 651€
- SARL CHEVALLIER Peinture et Carrelage : 13 062€

A l'unanimité le Conseil retient la proposition de l'entreprise CHEVALLIER.

Monsieur Thomas MUSY interroge le Maire sur les travaux prévus autour de la salle socioculturelle, celui-ci répond qu'il attend encore des devis de maçonnerie.

5 – Questions diverses

Pour répondre aux interrogations des membres du Conseil sur l'établissement du budget Monsieur Le Maire propose d'inviter Monsieur Gilles VIDOUX, ancien trésorier de Pont de Beauvoisin, lors du prochain Conseil de février.

Les membres du Conseil évoquent la sécurisation de la cascade dans le cadre de l'Explor' Game et souhaitent que des précisions soient fournies concernant les normes à appliquer. Christian GUSMINI demande au conseil de fixer une date pour un premier état des lieux, le conseil choisit le dimanche 21 février, départ à 9H00 devant la mairie.

La deuxième chaudière gaz à condensation à la cure a été changée pour 6200 euros.

Le déneigement et l'élagage ont été payés à l'entreprise PILLAUD-TIRARD pour un montant de 3935 euros pour l'année 2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22H40